

Département de l'Essonne**Arrondissement de
Palaiseau****Canton d'ARPAJON****Commune de
BRUYERES LE CHATEL****REPUBLIQUE FRANCAISE****Liberté – Egalité – Fraternité****PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021 – N°2021/02**

L'an deux mil vingt et un le dix-sept juin à 19 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à l'Espace Bruyères Loisirs Culture, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Camille BERTINE, Christel BLAISE, Hervé DEJOUX, Laurent FOURMOND, Bruno GERVOT, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Richard LEGLAIVE (arrivé à 19h07), Valérie PAMART, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Sébastien PION, Didier PREHU, Thierry ROUYER, Lucile TISSERAND, Gwenaëlle WARNET. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Willy DESHAYES par M.GIRARD, Jeannine GATIN par M.PEROT, Damien HENO par Mme HUBERT-TIPHANGNE, Valérie PIQUE par M.PREHU, Nathalie RAYMON par M.PION.

Absente excusée : Virginie MARTINS-MELO.

Mme BLAISE accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 19h04.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2021 à l'unanimité.

Ordre du jour :**INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS****FINANCES**

01 - N°DCM2021/20 Vote des taux d'imposition

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n°DCM2020/18 du 10/06/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2021/10 du 02/03/2021 : Convention relative à la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour la construction d'un gymnase dojo, avec la société QUALICONSEUT SECURITE, pour 6 102 € TTC.
- Décision n°D2021/11 du 02/03/2021 : Contrat de cession « La magie de Fredini » de VERACX FREDERIC FREDINI pour un spectacle le 12/06/2021, pour 1 500 € TTC.
- Décision n°D2021/12 du 18/03/2021 : Convention de contrat culturel de territoires pour l'année 2021 avec le Département de l'Essonne.
- Décision n°D2021/13 du 23/03/2021 : Contrat relatif à la maintenance des équipements de cuisine professionnelle du Pôle Educatif avec la société QUIETALIS IDF Eurospace, pour un montant annuel de 1 494 € TTC, à compter du 01/04/2021 jusqu'au 31/03/2022.
- Décision n°D2021/14 du 30/03/2021 : Avenant n°1 concernant le transfert de marché de travaux d'entretien et de création de la voirie communale au profit de la société COLAS France.
- Décision n°D2021/15 du 09/04/2021 : Convention d'honoraire de Maître Claude EVIN relative à des missions de conseil, d'assistance afin de rédiger un bail en l'état futur d'achèvement à des professionnels de santé libéraux et de relire un bail à construire, dont le taux horaire est de 250 € HT.
- Décision n°D2021/16 du 16/04/2021 : Contrat d'abonnement avec MEZCALITO relatif à l'hébergement du portail « Les Parents Services » pour la réservation en ligne et le paiement des factures des différents services communaux pour 1 524.10 € TTC.

- Décision n°D2021/17 du 19/04/2021 : Contrat pour la location de structures pour la Fête de la Saint Didier, avec l'entreprise Evenia, pour 6 979.32 € TTC.
- Décision n°D2021/18 du 19/04/2021 : Contrat de cession de droits de représentation de l'association « Hey Djude » pour le concert multigénérationnel le 12/06/2021 pour 2 000 € TTC.
- Décision n°D2021/19 du 27/04/2021 : Marchés relatifs au projet d'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Bruyères-le-Châtel :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Lot 1 : désamiantage	PREMYS 2 rue Jean Mermoz 78114 MAGNY LES HAMEAUX	64 794.17	77 753.00
Lot 2 : VRD	JEAN LEFEBVRE 5 rue Gustave Eiffel – 91351 GRIGNY cedex	44 554.97	53 465.96
Lot 3 : bâtiment : Démolition / Gros-œuvre / Carrelage	SAS JP GILLARD 51 rue des Mares 91530 SAINT-CHERON	164 947.44	197 936.93
Lot 5 : Menuiseries extérieures / Métallerie	ERDRALU SARL ZI de la Sangle - Rue de l'Océan 44390 NORT SUR ERDRE	151 741.10	182 089.31 (dont 3 769.31 option stores centralisés)
Lot 6 : Electricité	SEGE 9 avenue des Grenots 91150 ETAMPES	122 000.00	146 400.00
Lot 7 : CVC	BERANGER SAS 72 RUE AMPERE BP 127 77400 LAGNY SUR MARNE	205 952.58	247 143.00
Lot 8 : Cloison Doublage / Menuiseries intérieures	SOGEFI SAS 1 BIS RUE DES TROIS SAULES 77930 SAINT SAUVEUR SUR ECOLE	130 000.00	156 000.00
Lot 9 : Peinture / Sols souples	FELDIS ET LEVIAUX 400 avenue de l'Europe 77240 VERT SAINT DENIS	42 900.00	51 480.00

Arrivée de M.LEGLAIVE à 19h07 (lot 6 : Electricité).

- Décision n°D2021/20 du 03/05/2021 : Contrat n° 91680/2021JPA et Conditions Générales De Vente de l'entreprise EUROFETES relatifs au spectacle pyrotechnique sons et lumières organisé le 12/06/2021, pour 7 200 € TTC.
- Décision n°D2021/21 du 11/05/2021 : Convention de partenariat avec La Lisière, pour l'organisation d'un spectacle de la Ktha cie, le 22 et le 23/05/2021, et le 30/05/2021 des compagnies Groupe Berthe et MKCD, pour 4 000 € TTC.
- Décision n°D2021/22 du 18/05/2021 : Proposition de surveillance de la qualité de l'air pour 12 pièces du Pôle Educatif avec Bureau Véritas pour 4 452 € TTC.
- Décision n°D2021/23 du 18/05/2021 : Dépôt de demande de permis de démolir pour les bâtiments situés sur les parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 1,2,3,4) sises la Poussinerie à Verville.
- Décision n°D2021/24 du 19/05/2021 : Acquisition et maintenance d'un panneau lumineux, avec l'entreprise CHARVET DIGITAL MEDIA, pour 17 634 € TTC.
- Décision n°D2021/25 du 25/05/2021 : Devis n° 20330 du 28/04/2021 de la SARL AGRI-TERRITOIRES, relatif à la démolition de bâtiments (Chemin de la Poussinerie et Verville) pour 68 204.40 € TTC.
- Décision n°D2021/26 du 25/05/2021 : Convention de formation professionnelle avec l'atelier des clés les 05 et 06/07/2021 pour 6 600 € TTC.
- Décision n°D2021/27 du 27/05/2021 : Organisation d'un séminaire et journée d'étude avec Les séminaires « très » particuliers pour 3 825 € TTC.
- Décision n°D2021/28 du 27/05/2021 : Devis n° LMUR 38721 06 05 21 pour la location de Family Shuttles pour la Saint-Didier le 12/06/2021, avec l'entreprise ESCAL' Grimpe, pour 1 716 € TTC.
- Décision n°D2021/29 du 27/05/2021 : Devis n° 2021003 et contrat de location de l'entreprise Funny Parc Location 91, pour la location de karts à pédales, trampolines élastiques et stand de pêche aux canards pour la Saint-Didier le 12/06/2021, pour 3 194.83 € TTC.

- Décision n°D2021/30 du 01/06/2021 : Devis n° 035.91.21.00147, relatif à la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé concernant la démolition de bâtiments (Chemin de la Poussinerie et Verville), avec la société Qualiconsult Sécurité, pour 1 416 € TTC.

- Décision n°D2021/31 du 03/06/2021 : Avenant N° 1 au marché public de travaux relatif au projet d'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire, concernant des frais liés à l'installation de chantier pour un montant de 7 981.79 € TTC, portant ainsi le montant du marché relatif au lot 3 Démolition Gros œuvre Carrelage à 205 918.72 € TTC.

M.PION demande le lieu d'installation du panneau lumineux.

M.Le Maire indique que cet achat a été effectué pour remplacer l'ancien panneau devenu obsolète et plus cher à réparer.

M.LEGLAIVE demande quant au devis de 68 204.40 € TTC relatif à la démolition et remise en état du site de la Poussinerie, si le problème lié à la cuve de gaz a été résolu et ce qu'il est prévu pour la cuve de fioul.

M.Le Maire indique que la cuve de gaz n'a pas été enlevée mais le site est sécurisé et pour la cuve de fioul, l'enlèvement de celle-ci est prévu dans le devis.

FINANCES

01 - N°DCM2021/20 Vote des taux d'imposition

A compter de 2021, la commune ne perçoit plus la Taxe d'Habitation (TH). Afin de compenser cette perte complète du produit de la TH, la part départementale de la taxe foncière sera désormais attribuée aux communes. L'application d'un coefficient correcteur permettra de compenser l'ancien produit de la TH à l'euro prêt.

Pour ce faire, il appartient à la commune d'inclure la part départementale dans le vote du taux de la taxe foncière soit 31,24% correspondant à 14,87% pour la part communale et 16,37% pour part départementale.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DCM2021/14 du 04/03/2021 relative au vote des taux d'imposition 2021,

VU les remarques de la Direction Départementale des Finances Publiques du 31/03/2021 relatives au fait que le vote de la Taxe d'Habitation n'est plus nécessaire, et que le taux de la Taxe Foncier Bâti doit inclure la part départementale,

VU la demande de la Préfecture relative au fait que la délibération doit être prise avant le 21/06/2021,

VU le Budget Primitif M14 2021,

VU l'avis favorable de la commission finances lors de sa séance du 10/06/2021,

Après avoir entendu l'exposé de M.ROUYER, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ANNULE la délibération n°DCM2021/14 du 04/03/2021 relative au vote des taux d'imposition 2021,

- FIXE les taux de la manière suivante :

Taxe Foncier Bâti : 31,24 %,

Taxe Foncier Non Bâti : 44,03 %,

- AUTORISE M.Le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération et notamment à signer toutes pièces en la matière.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 19h14.